

Décision n° 2017-05-144
portant adoption du guide d'analyse des intérêts déclarés à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, L1313-5, L1313-9, R1313-14, R1313-28 et R1313-29;

Vu le décret n° 2013-413 du 21 mai 2013 portant approbation de la charte de l'expertise sanitaire prévue à l'article L1452-2 du code de la santé publique ;

Vu l'information du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en sa séance du 7 mars 2017;

Vu l'avis du code de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, n° 2016-4 du 14 décembre 2016 ;

Vu le guide d'analyse des intérêts déclarés.

Décide :

Article 1. – Le guide d'analyse des intérêts déclarés est adopté à l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2. – La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Maisons-Alfort, le 22 mai 2017

Le directeur général

Dr Roger GENET